



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
N°33/2022

Date de la convocation : 04/07/2022

Date d'affichage : 04/07/2022

Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15

Nb Conseillers en exercice : 15

Nb Conseillers présents : 6

Nb Conseillers représentés : 2

Quorum : 5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 08 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 17h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Joseph-Antoine,

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES : M. ANTONI Francis représenté par M. COPPI Jacques, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution d'une subvention à l'Association IMAGINA au titre de l'année 2022

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la vie associative locale, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ à l'Association IMAGINA au titre de l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- VU la demande de subvention de l'Association IMAGINA en date du 08/02/2022 ;

Pour : 8	Contre :	Abstentions :
----------	----------	---------------

ACCEPTÉ la proposition ci-dessus énoncée ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220708-DE_33-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Le Maire
M. Claude FLORI

Claude FLORI

